

**Mission d'appui au
dispositif des P.A.S.S.**
Centre Hospitalier
5 rue Anne de Ticheville
27300 BERNAY



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Stéphane HAMON – Directeur délégué
David PEDENON – Coordinateur des soins
Valérie MARC – Coordinatrice de la mission appui PASS
Laura ZEMMOUR – Infirmière



Présentation.....	2
Cadre législatif et éléments de contexte	2
Le territoire	3
Un binôme sanitaire et social	5
Le repérage et critères d'inclusion	6
L'activité 2024	7
Profil du public accompagné	7
Situation des personnes au démarrage	11
Actions menées par le travailleur social	15
Actions menées par l'infirmière	17
Problématiques repérées par l'infirmière.....	19
Repérage des situations de précarité par les urgences	21
La permanence de Brionne	22
Accompagnements clôturés en 2024 et retour au droit commun	23
Centre de santé départemental.....	24
Appel à projet « lutte contre la précarité menstruelle »	25
Actions collectives « promotion santé » et « accès aux droits et aux soins »	26
Coordination – Réseau partenarial	27
Les formations suivies	30
Le rapport financier 2024.....	31
Les perspectives 2025	32
Conclusion.....	33
Annexe I – Critères d'inclusion – Patients MAPASS	
Annexe II – Arrêté subvention DDETS lutte contre la précarité menstruelle	
Annexe III – Charte d'engagement La boussole des jeunes	
Annexe IV - Charte du Réseau santé précarité	

Présentation

Cadre législatif et éléments de contexte

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des structures mises en place dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 et plus spécifiquement par la circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des Etablissements de Santé participant au Service Public Hospitalier. Elles ont pour mission de faciliter par l'accompagnement, l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies. Le cadre réglementaire :

- + La loi d'orientation n°98-567 du 29 juillet 1998 relatif à la lutte contre les exclusions
- + Le code de la santé publique, article L.6112-1, L.6112-3, L.6112-6
- + La circulaire n° DGOS/R5/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS
- + Les PASS s'inscrivent dans le Projet Régional de Santé (PRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).
- + L'instruction n° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS).

En 2016, alors que les PASS s'implantent sur la région Normandie depuis 1998, des territoires que l'on appellera « zones blanches » apparaissent. Ces territoires se caractérisent par leur ruralité, leur isolement, avec des indices de précarité préoccupants. L'idée de créer les « missions d'appui aux PASS » émerge. Ces Missions d'Appui aux PASS sont pensées pour être destinées aux personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé et dans le retour au droit commun. Elles doivent autant que possible travailler en articulation avec les centres hospitaliers de proximité équipés de PASS somatiques. Afin de répondre de façon individuelle aux patients, un coordinateur à temps plein ayant une connaissance du terrain d'intervention est indispensable. Une expérimentation est initiée en 2016, en implantant les Missions d'Appui aux PASS en milieu rural sur les secteurs de Bernay et de Neufchâtel en Bray. En 2018, l'ARS décide de pérenniser les missions d'appui aux PASS compte tenu de leur nécessité sur les « zones blanches ». En octobre 2019 est recrutée une nouvelle coordinatrice à la mission d'appui aux PASS de Bernay.

Au 1er avril 2022, une Infirmière Diplômée d'Etat a pris ses fonctions au sein de la mission d'appui aux PASS, grâce à un accord de financement sur appel à projet. La mission d'appui aux PASS de Bernay offre désormais un regard croisé sanitaire et social sur les situations

des personnes accompagnées, permettant un accompagnement global des personnes éloignées du soin voire en rupture de soins.

Au cours de l'année 2022, l'intégration des crédits de la Mission d'Intérêt Général (MIG) PASS dans le Fonds d'Intervention Régional (FIR), donne lieu à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Finalisé en 2023, il fixe le cadre et l'organisation de la Mission d'Appui aux PASS jusqu'à fin 2025.

Mission d'appui PASS de Bernay : un territoire rural

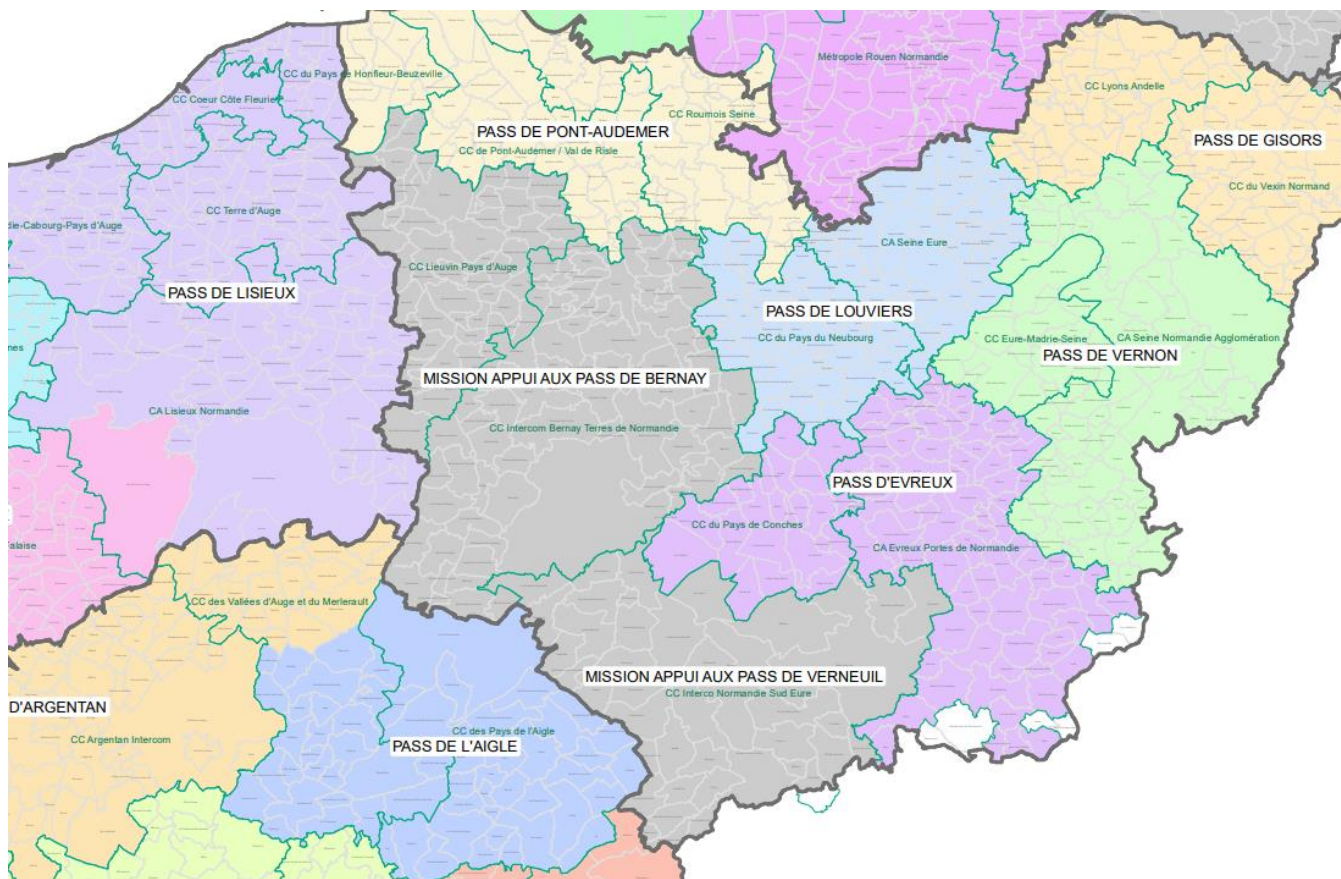
La mission d'appui aux PASS est mobile. Elle est rattachée au centre hospitalier 5 rue Anne de Ticheville à Bernay. Elle intervient dans les zones dites « blanches » sur les territoires de :

- ✚ L'Intercom Bernay Terres de Normandie



- ✚ Lieuvain Pays d'Auge





Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS s'appuie sur les PASS du territoire (Pont-Audemer, Evreux, Lisieux pour les plus proches).



La Mission d'appui PASS Intercom Normandie Sud Eure, portée par le centre hospitalier de Bernay a démarré en octobre 2024.

Mission d'appui PASS de Bernay : un binôme sanitaire et social

L'équipe est composée :

- + d'un temps plein de travailleur social assurant la fonction de coordinatrice
- + d'un 40% (2 jours par semaine) d'infirmière depuis septembre 2023

NOUVEAU !

La Mission d'appui PASS Bernay a déménagé dans un nouveau local, toujours au rez de chaussée dans le hall principal de l'hôpital. Le bureau d'accueil est plus spacieux.

Situé dans la zone d'accueil des patients et d'enregistrement des admissions, cet emplacement favorise les orientations du bureau des entrées vers la Mission d'appui PASS.

Elle bénéficie d'un véhicule de service, de deux téléphones portables, d'un ordinateur portable et d'un ordinateur fixe. Elle a également la possibilité de réserver un véhicule du parc automobile de l'hôpital depuis le recrutement du deuxième professionnel.

Les personnes en situation de précarité et en difficulté d'accès aux droits et aux soins, sont orientées par les partenaires au sens large.

Au premier entretien, l'équipe réalise une évaluation sanitaire et sociale, au bureau ou sur le lieu de vie de la personne.

L'équipe :

- + oriente vers les dispositifs de droit commun
- + accompagne la personne le temps nécessaire à l'autonomisation dans la gestion du parcours de soins
- + accompagne la personne jusqu'à ce qu'elle soit en capacité de saisir les dispositifs de droit commun.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- + de permettre l'accès aux droits et aux soins,
- + de lutter contre le renoncement aux soins,
- + d'éviter le recours inadapté aux urgences,
- + de coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

Repérage des personnes

Le repérage est multi canaux :



En intra hospitalier :

Service des urgences

Centre de Gynécologie de Périnatalité de Proximité (CGPP)

Bureau des admissions

Service social hospitalier



Via les partenaires :

Services sociaux des départements et des communes,

Référents insertion (missions locales, France travail, RSA...),

Bailleurs sociaux,

Associations caritatives,

Centres d'hébergement,

DAC Ouest, ...



A l'initiative des personnes elles-mêmes ou de leur entourage



Critères d'inclusion

- ❖ Absence totale ou partielle de couverture santé
- ❖ Couverture totale avec **plusieurs** éléments de vulnérabilité : absence de logement ou hébergement précaire, sans ressource ou avec des minima sociaux, isolement, difficulté à se repérer dans le système de soins, migrants en situation irrégulière, demandeurs d'asile, mineurs étrangers non accompagnés, femmes enceintes, en situation de handicap...



L'absence de médecin traitant n'est pas à lui seul un critère d'inclusion

Cf. : Annexe I « patient MAPASS »

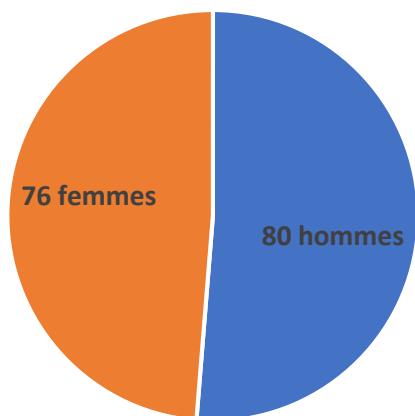
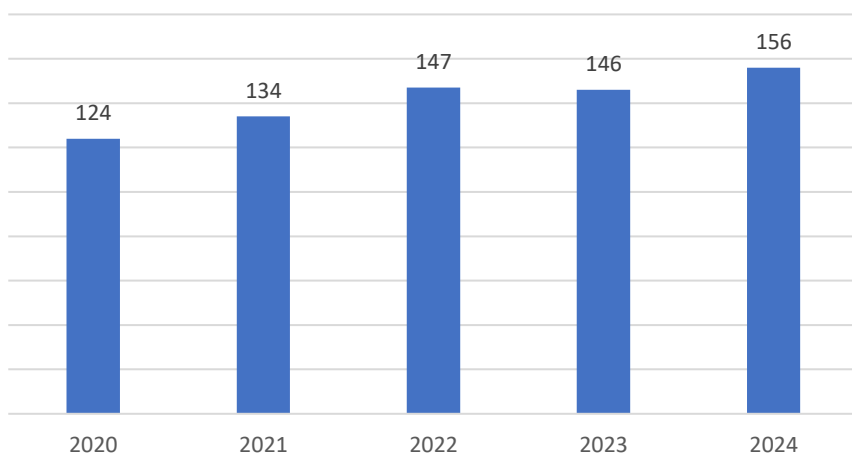
Profil du public accompagné

File active

156 personnes accompagnées
(dont 123 nouvelles personnes)

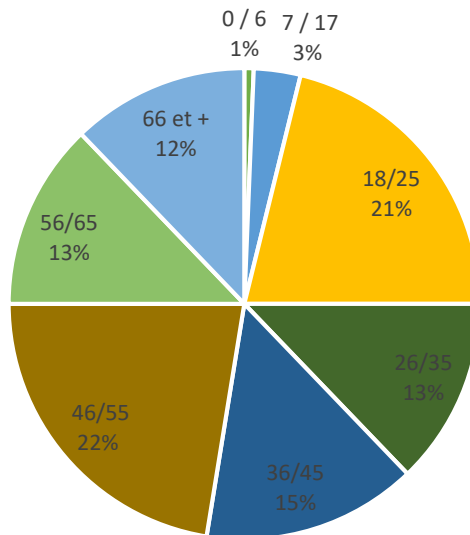


Evolution de la file active

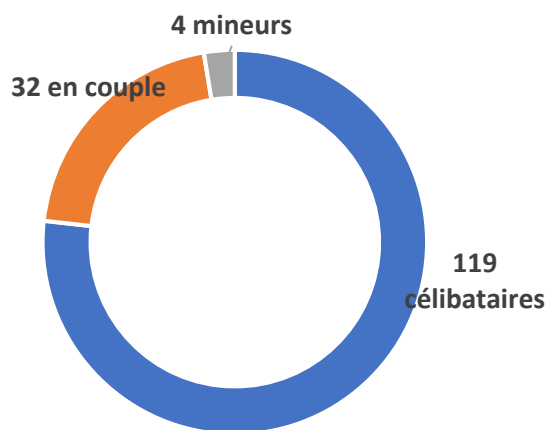


Dont 6 femmes pour suivi de grossesse

Tranches d'âge



Situation familiale

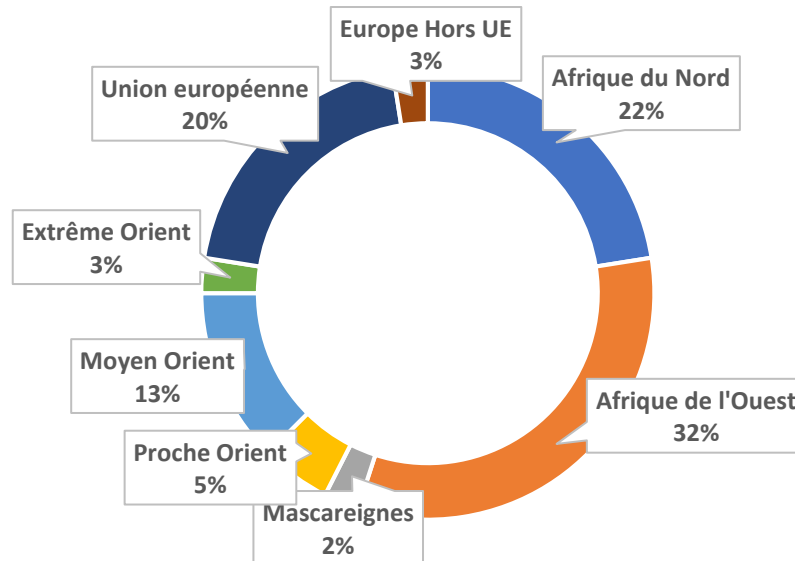


avec 41 enfants

74% sont originaires de Métropole



Origine des personnes étrangères



Comparativement aux années précédentes, les personnes d'origine étrangère ayant sollicité la mission d'appui PASS sont plus nombreuses (+12% par rapport à 2021).

Afrique du Nord : ALGERIE, EGYPTE, LIBYE, MAROC, MAURITANIE, TUNISIE

Afrique de l'Ouest : BENIN, CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO_BRAZZAVILLE, COTE_D'IVOIRE, GABON, GAMBIE, GUINEE_BISSAU, GUINEE_CONAKRY, GUINEE_EQUATORIALE, LIBERIA, MALI, NIGER, NIGERIA, REP_CONGO, SENEGAL, SIERRA LEONE, TCHAD, TOGO

Mascareignes : COMORES, MADAGASCAR, MAURICE, MAYOTTE, SEYCHELLES

Proche Orient : ARABIE SAOUDITE, ARMENIE, AZERBAÏDJAN, BAHREIN, EMIRATS_ARABES_UNIS, GEORGIE, IRAQ, ISRAËL, JORDANIE, KOWEIT, LIBAN, PALESTINE, QATAR, SULTANAT_D'OMAN, SYRIE, TURQUIE, YEMEN

Moyen Orient : AFGHANISTAN, BANGLADESH, BHOUTAN, INDE, IRAN, KAZAKHSTAN, KIRGHIZSTAN, MALDIVES, NEPAL, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, SRI_LANKA, TADJIKISTAN, TURKMENISTAN

Extrême Orient : BIRMANIE, BRUNÉI, CAMBODGE, CHINE, COREE_NORD, COREE_SUD, INDONESIE, JAPON, LAOS, MALAISIE, MONGOLIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, TAÏWAN, THAILANDE, TIMOR_ORIENTAL

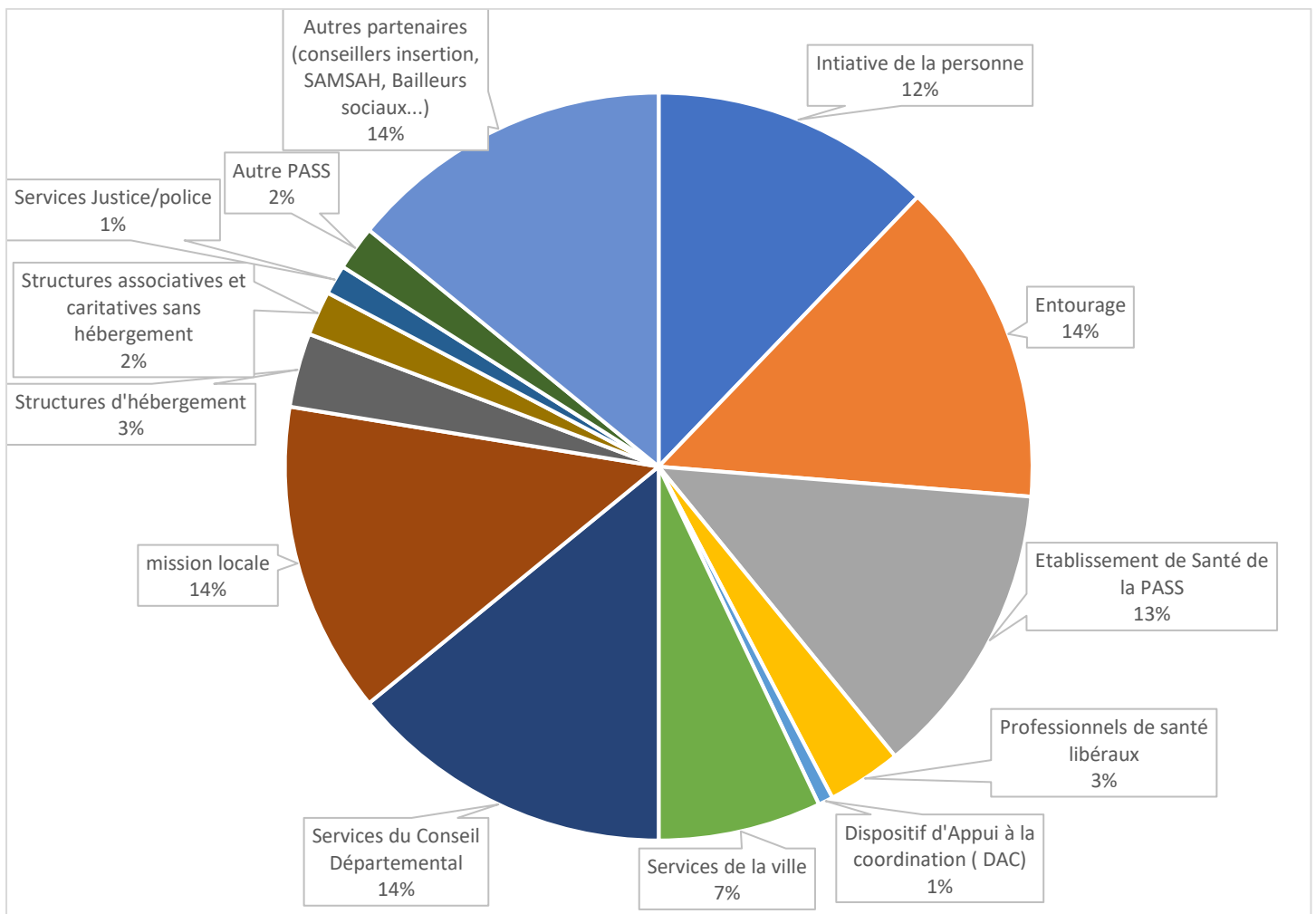
Union européenne : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNIS, SLOVAQUIE

72% souffrent d'isolement :

absence de famille ou en rupture familiale, sans ami ou personne ressource

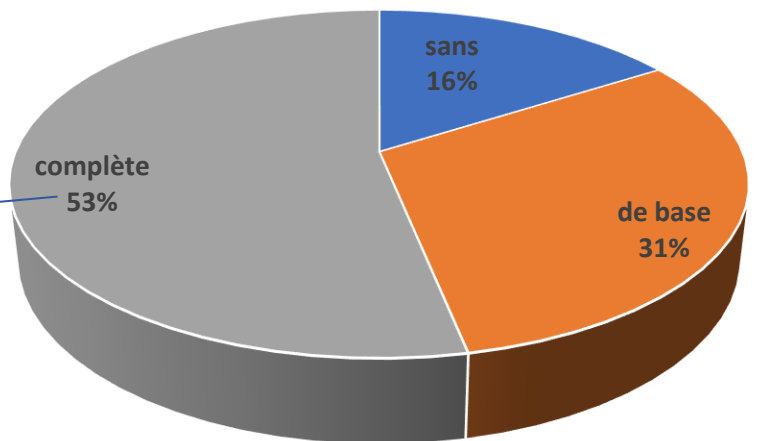
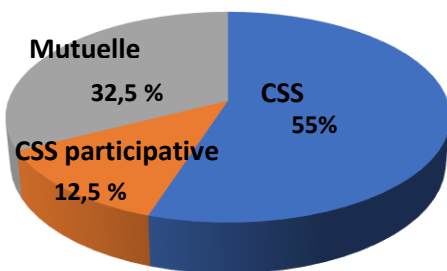


Orientation des personnes vers la mission d'appui PASS

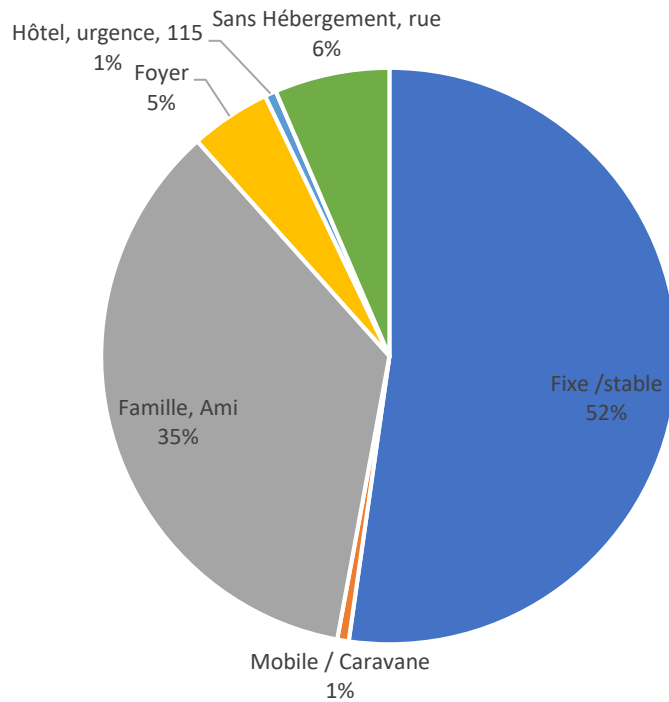


Situation des personnes orientées au démarrage

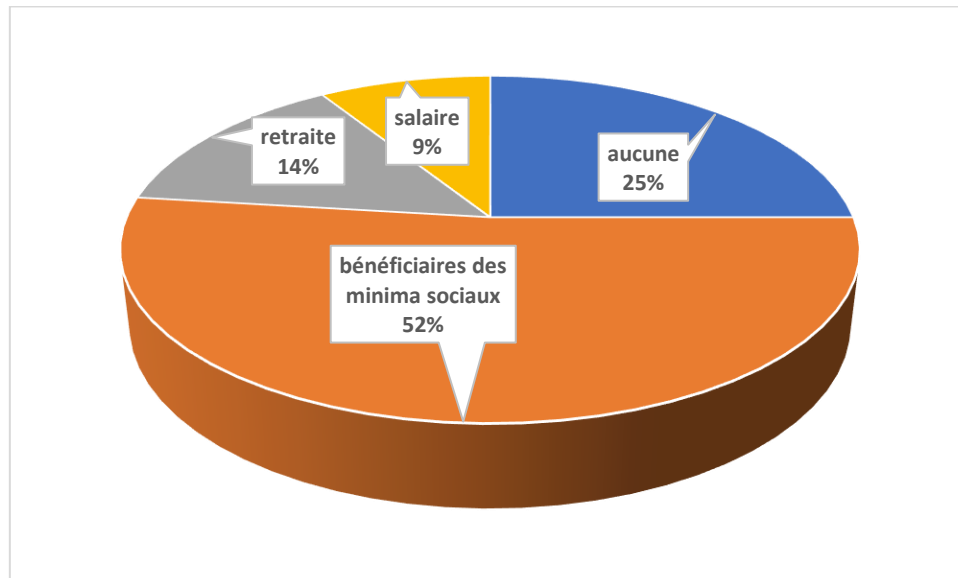
Couverture santé



Lieu de vie



Ressources



Comme les années précédentes, la proportion des personnes vivant de minima sociaux est la plus représentée. Mais cette année nous avons accompagné davantage de personnes sans ressource (augmentation de 7% par rapport à 2023). Ces personnes sans ressource sont représentées par les jeunes de moins de 25 ans mais aussi par quelques personnes sans RSA par défaut d'avoir fait les démarches en ce sens, et quelques personnes en situation illégale sur le territoire.

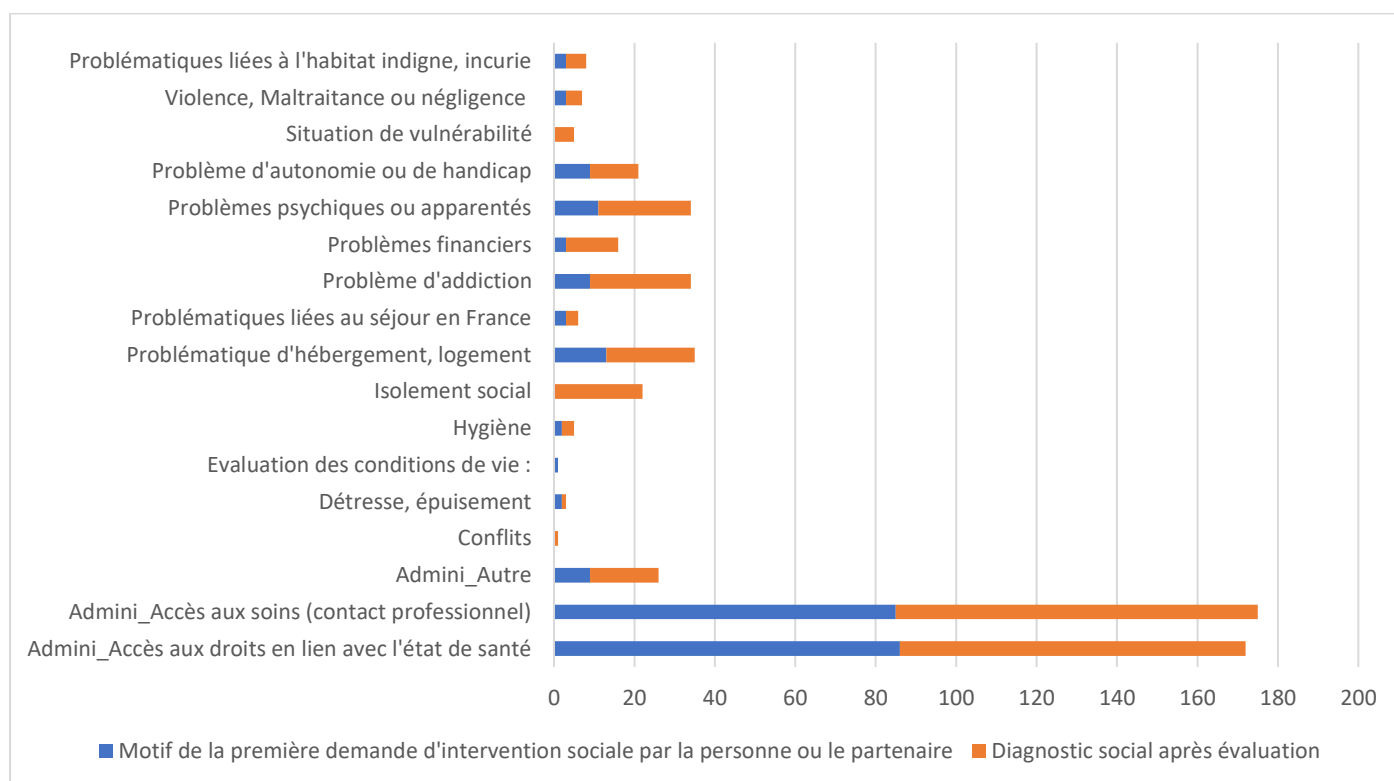
Le poids des violences intra familiales :

Après avoir été sensibiliser aux mécanismes des VIF et de ses répercussions, nous posons depuis quelques années lors de nos premiers entretiens, une question systématique :

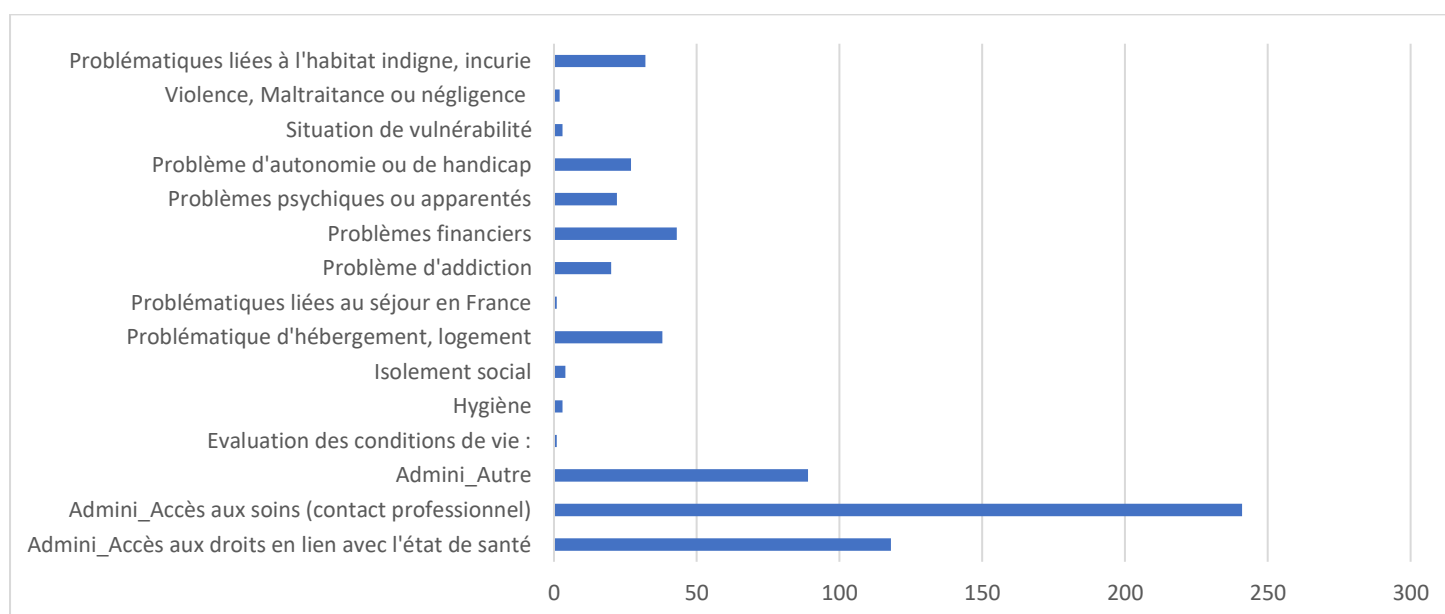
Subissez-vous ou avez-vous subi au cours de votre vie des violences ? **OUI à 60%**

Les personnes ayant répondu OUI sont des personnes qui ont vécu de la violence au cours de leur vie, dans leur enfance avec un parent violent ou dans leur vie d'adulte avec le conjoint. Deux femmes subissaient encore de la violence de leur conjoint. Pour l'une, une mise à l'abri a été organisée via le 115. Pour la deuxième, elle a été orientée pour enclencher une réflexion. Nombre de problèmes de santé découlent des VIF => cf. écrits du Dr Luis ALVAREZ.

Problématiques ayant motivées l'orientation vers la Mission d'appui PASS



Motif des demandes intervention lors des entretiens suivants



Nous constatons que le motif d'orientation d'une personne vers la mission appui PASS correspond bien aux missions déterminées par l'Agence Régionale de la Santé, à savoir :

l'accès aux droits et l'accès aux soins.

Ce qui signifie que les partenaires orienteurs ont correctement identifié les missions de notre dispositif.

Les motifs d'intervention lors des entretiens suivants sont majoritairement liés à l'accès aux professionnels de santé puisqu'à l'issue de la rencontre avec le médecin de la PASS, il est souvent nécessaire de se rendre à des consultations auprès de spécialistes, ou de retourner chez le généraliste pour un renouvellement ou une adaptation du traitement.

La demande est de trois ordres :

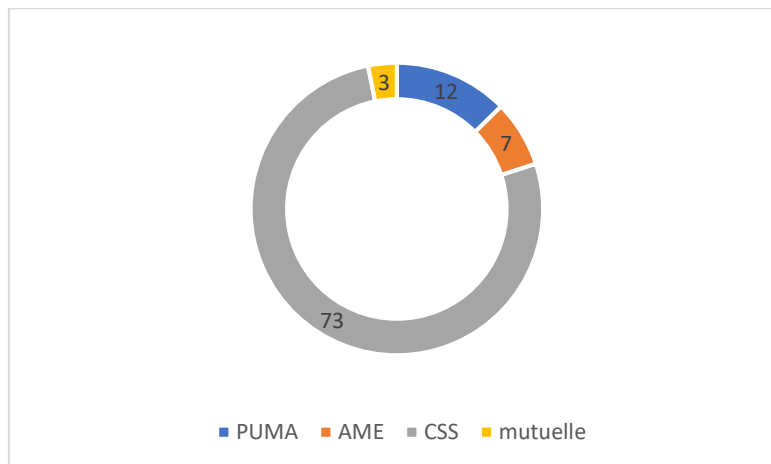
- ✚ l'aide à la prise de rendez-vous,
- ✚ l'accompagnement physique du fait du manque de mobilité,
- ✚ l'accompagnement à la vulgarisation des consultations médicales.

Les problématiques d'hébergement sont également souvent évoquées.

A noter 5 situations d'incurie mettant en danger l'occupant et/ou les voisins qui ont mobilisé beaucoup de temps sur 2024 : création d'un lien de confiance avec la personne, prise de conscience de la situation, signalement au CLHD, demande d'arrêté préfectoral via la mairie, devis de société de désencombrement/nettoyage, demande d'aide financière auprès du FSH, hébergement temporaire et/ou projet de relogement, accompagnement psychologique... Sur ces situations, la mission d'appui aux PASS travaille en étroite collaboration avec l'EMSL (Equipe Mobile Soutien Logement) lorsque la personne est locataire du parc HLM. Pour les personnes propriétaires ou locataires du parc privé, la mission d'appui aux PASS se retrouve souvent seule.

Actions menées par le travailleur social

Ouverture des droits : **87**



Accompagnements physiques vers des structures sanitaires et médico-sociales : 149



Entretiens patients (téléphoniques ou en face à face): 790



Visites à domicile: 61



Démarches administratives : 186 (des demandes à la MDPH, des demandes de logement social, des demandes SIAO, mesures de protection, demandes de carte d'identité, de cartes vitales, déclarations de revenus...)

Liaison avec un partenaire: 450

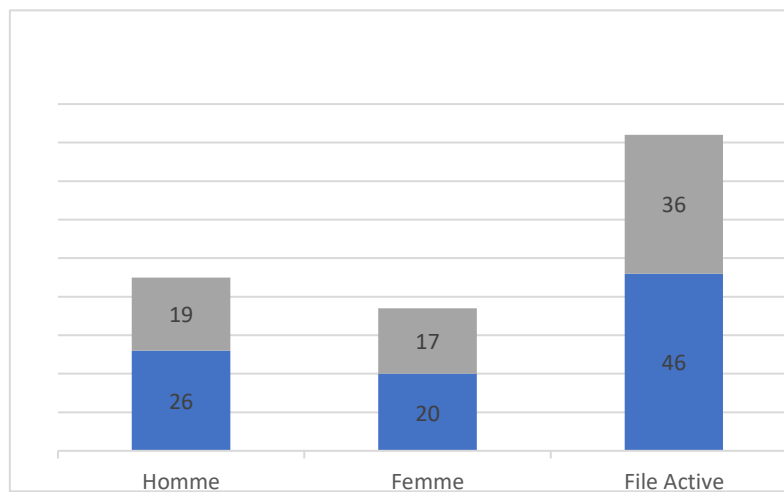


Aides financières et matérielles : 9 auprès du service social CPAM, service social MSA, des associations caritatives...



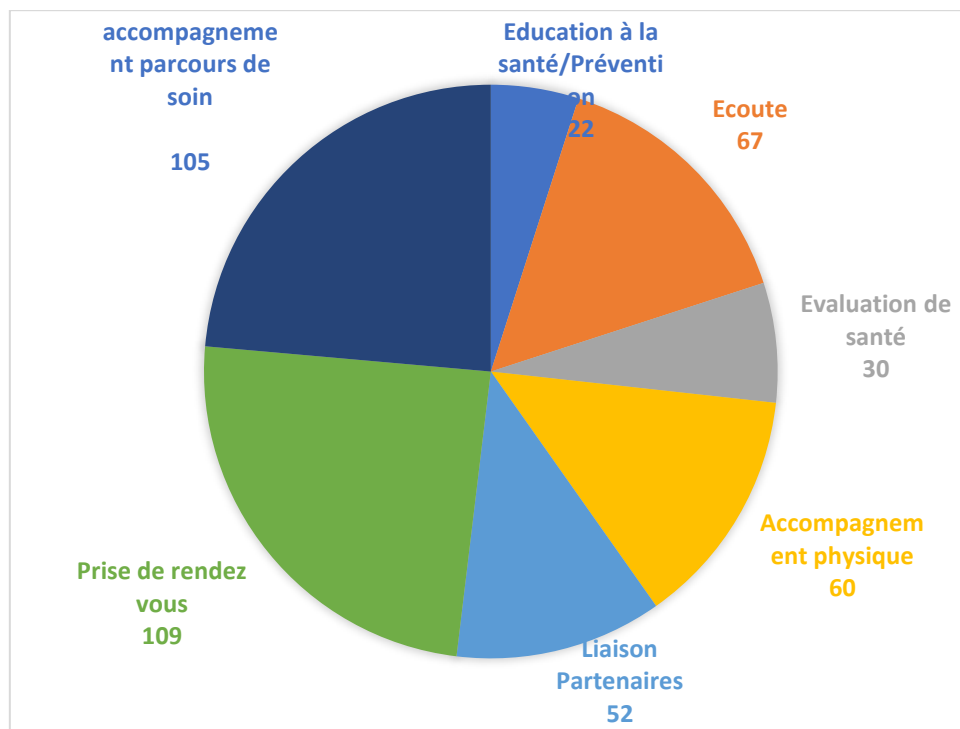
Actions menées par l'infirmière

En 2024, l'infirmière a accompagné **46 personnes** dont 36 nouvelles prises en charge, soit 31.5% de la file active de la mission d'appui PASS 2024



- ⇒ **78% de la file active de l'infirmière concernent des nouvelles personnes**
- ⇒ Les accompagnements longue durée ont diminué. L'arrivée sur le territoire du centre de santé Doct'eure à l'hôpital de Bernay en décembre 2023 a permis de désengorger la file active en orientant les personnes accompagnées vers le droit commun.

Méthode d'intervention

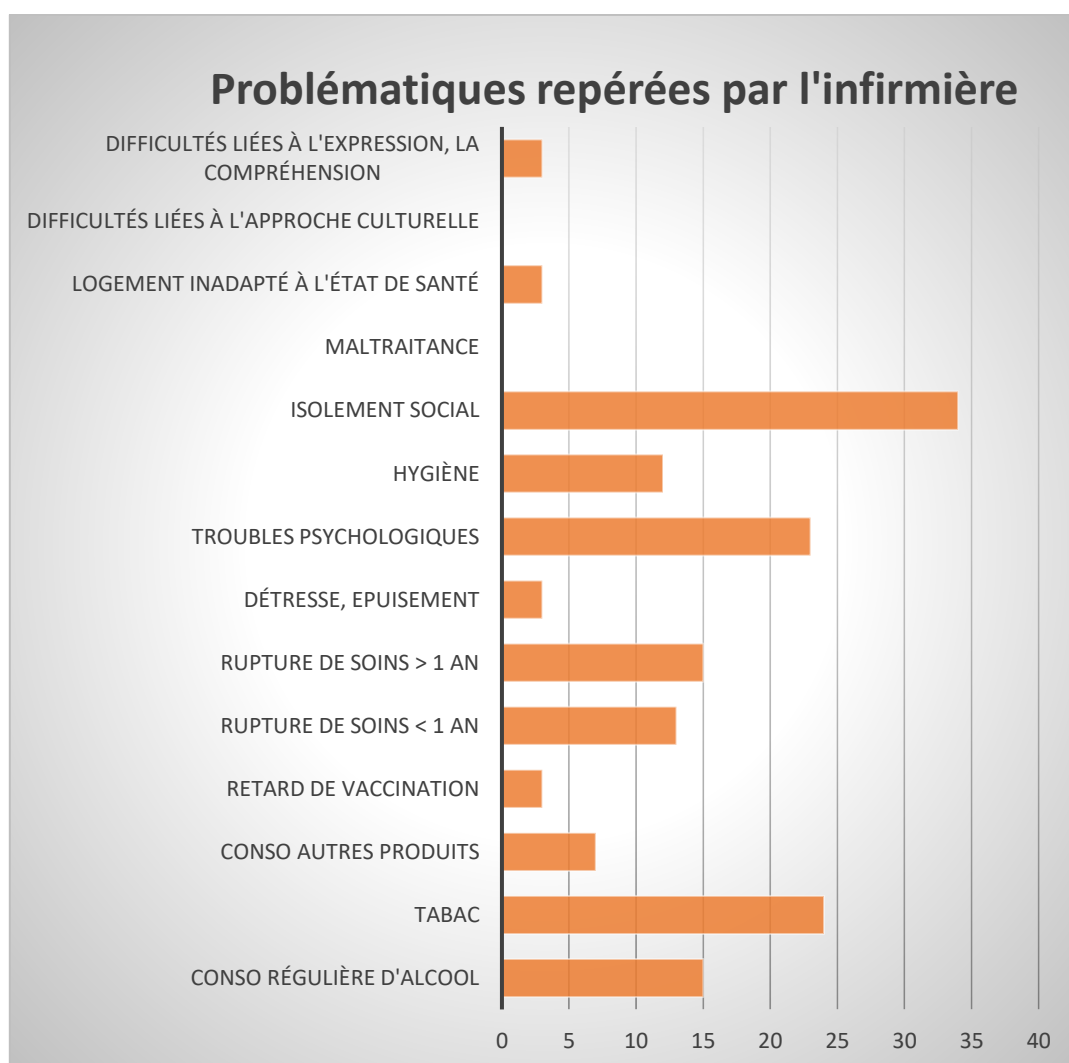


L'infirmière a pour mission d'écouter, d'évaluer les problématiques de santé, de réaliser des soins (96% prises de constantes) qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic et au traitement afin de maintenir et de restaurer la santé et les compétences de santé de la personne.

Le rôle infirmier est constitué à 73% de coordination, liaisons avec les partenaires, prises de rendez-vous et accompagnement physique aux consultations.

Les temps d'accompagnement physiques aux rendez-vous médicaux sont des instants privilégiés pour instaurer et/ou renforcer une relation basée sur la confiance, échanger, informer sur les dispositifs existants, expliquer ou réexpliquer les suivis et la suite de l'accompagnement, faire de la prévention à la santé.

Problématiques repérées par l'infirmière

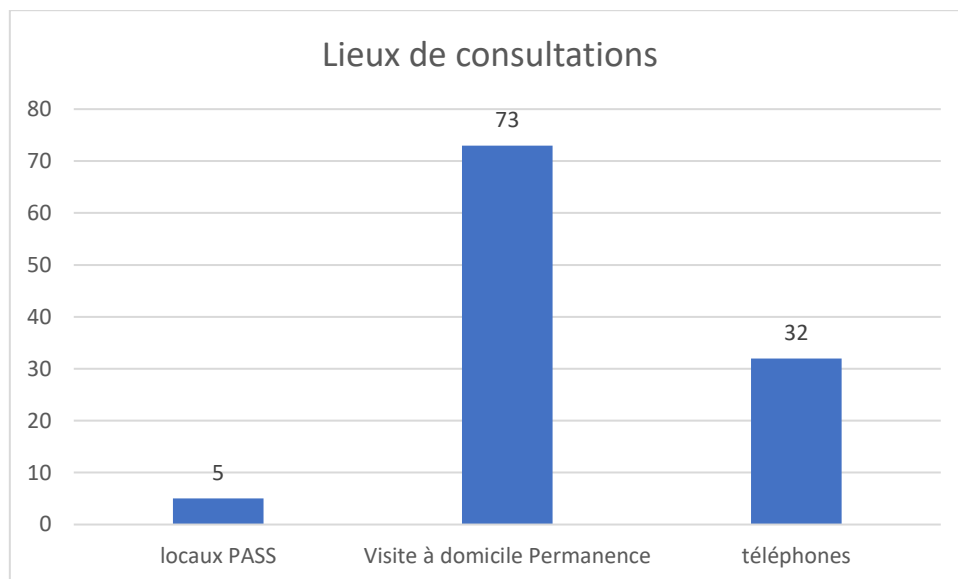


Il est apparu que les problématiques principalement rencontrées sont en lien avec des problèmes d'addiction et majoritairement la consommation de tabac. Le rôle de l'infirmière est prépondérant dans la réduction des risques. L'année précédente, l'infirmière avait suivi une formation au Repérage Précoce Intervention Brève. Il a paru pertinent de la compléter par une formation à la prescription de traitement de substituts nicotiniques fin 2024. Le projet de 2025 étant de pouvoir prescrire ces traitements avec l'accord de la direction de l'établissement. Il n'est nullement question de faire concurrence aux structures spécifiques existantes sur le territoire mais plutôt de pouvoir proposer une action complémentaire aux personnes accompagnées par la mission d'appui aux PASS.

L'isolement social est une caractéristique de la population accompagnée, un critère prépondérant de la précarité. Nous accompagnons des personnes isolées, sans famille aidante ni entourage amical soutenant. Les contacts avec les intervenants sociaux et médicaux peuvent être parfois leur seul contact.

Nous essayons de travailler cet axe en invitant les personnes à participer à des activités, sorties, même gratuites mais nous nous heurtons au manque de mobilité ?

Comment développer le lien social quand la mobilité est inexistante ?



155 consultations dont 77% de consultations de suivi

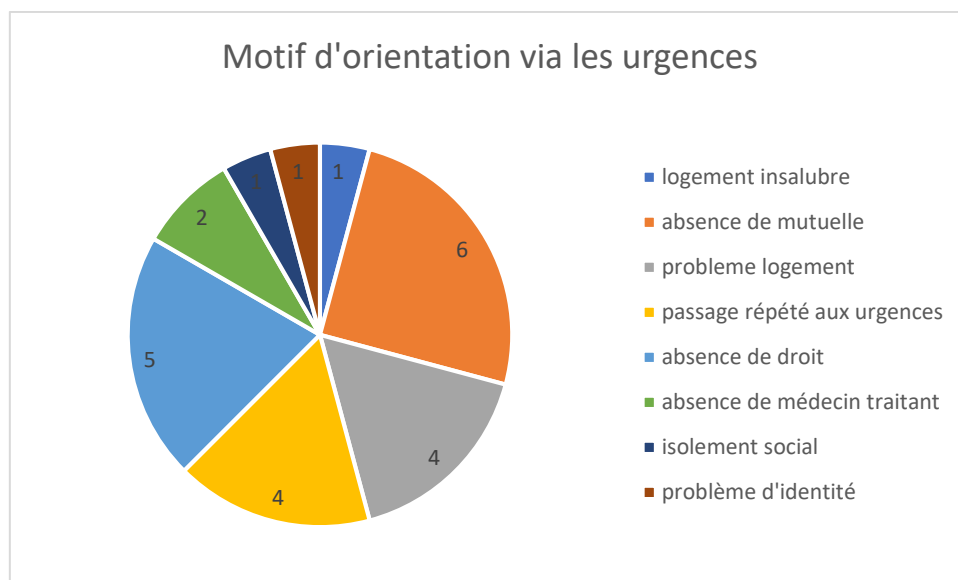
- ⇒ 66,5% des consultations se font lors de visites à domicile ou pendant les permanences de Brionne (à part quasiment égale) en présence du médecin de la PASS de Pont-Audemer
- ⇒ 4.5% se sont déroulées dans les locaux de la Mission d'appui PASS
- ⇒ 29% par téléphone.

Les personnes accompagnées, de par la ruralité du territoire et le manque de transport en commun, ont des problèmes de mobilité ce qui explique que les consultations infirmières se font majoritairement à l'extérieur des locaux de la mission d'appui PASS.

Repérage des situations de précarité par les Urgences

Le cahier des charges de PASS demande à développer une procédure avec les services des urgences afin d'améliorer le repérage et l'accompagnement des en situation de précarité. Fin 2023, une procédure a été mise en place entre la mission d'appui aux PASS, le service social hospitalier et le service des urgences du centre hospitalier de Bernay.

En 2024 => 18 personnes ont été orientées via le service des urgences.



Les personnes orientées le sont via les critères de précarité : absence de droits de base ou de mutuelle, passage répété aux urgences ou problème de logement (hébergé ou sans logement). Cela reflète la volonté des agents des urgences (administratif et paramédicaux) de contribuer à la prise en charge des personnes en situation de précarité.

Cependant, ces orientations ont rarement débouché sur des actions de la mission d'appui PASS, soit par faute d'un adressage correct (personne ayants des droits mais venus sans les papiers, patients hospitalisés en amont...) soit par refus d'accompagnement. Cette année 2024 est la première année de mise en place de la procédure, il faut donc un peu de temps aux agents d'identifier les personnes cible.

La permanence de Brionne

Lorsque la permanence de Brionne a été mise en place, il était prévu que chaque mardi après-midi le travailleur social et l'infirmière soient présents à l'Espace Taurin pour être au plus près des habitants en situation de précarité. Les orientations se font par les partenaires de Brionne, essentiellement par les travailleurs sociaux du département et CCAS, la mission locale et référents RSA.

Un mardi par mois, le médecin de la PASS de Pont-Audemer réalise des consultations organisées par la mission d'appui PASS de Bernay, dans les mêmes locaux à Brionne.

Toutefois, il s'avère qu'en 2024, seuls 5 rendez-vous ont été positionnés sur la permanence du mardi après-midi avec travailleur social et infirmière. Très peu d'orientation sont faites par les partenaires de Brionne. Et quand elles le sont, il s'avère plus opportun de nous rendre au domicile de la personne.



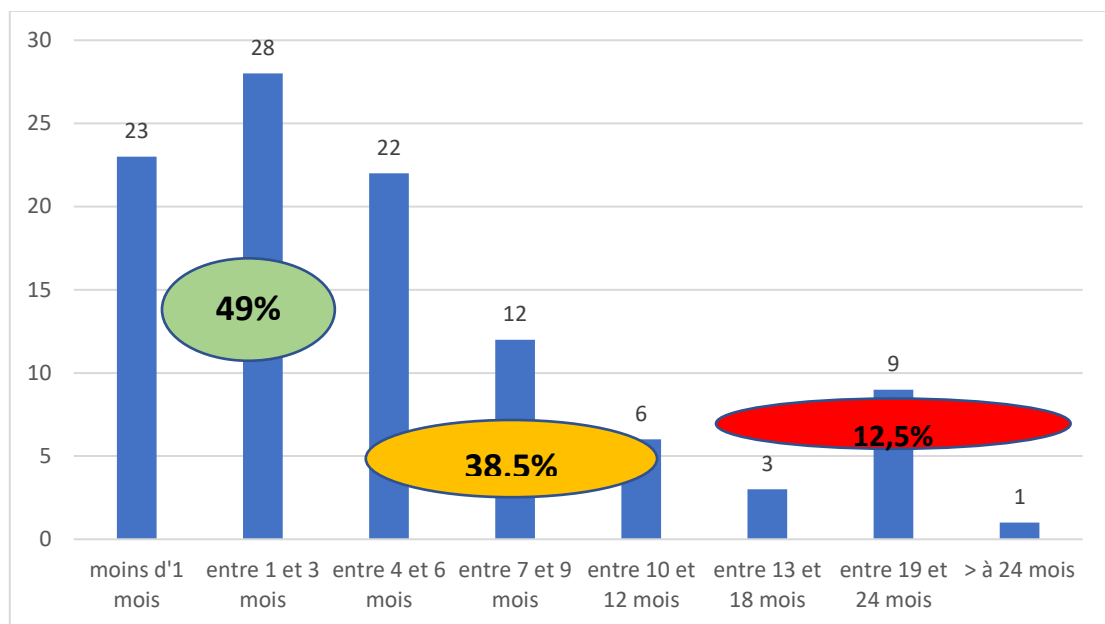
Nombre de rdv en permanence à Brionne (binôme TS/ IDE)	Nombre de consultations médicales à Brionne (TS/IDE/Médecin)	Nombre de patients ayant fréquentés la permanence à Brionne
5	76	25

En début d'année 2024, le CCAS de Brionne et le Centre social le Repère ont été rencontrés pour rappeler nos missions et modalités de fonctionnement.

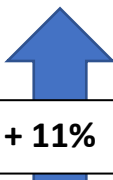
Les accompagnements clôturés en 2024

104 accompagnements ont été clôturés.

Durée d'accompagnement des 104 situations clôturées en 2024



Sur les 104 accompagnements ayant pris fin en 2024 :

 **+ 11%** 49% concernent des situations relativement simples ou ayant nécessité une complétude des droits (base, CSS, mutuelle) et une reprise de suivi médical ayant donné lieu à un retour assez rapide vers le droit commun, soit parce qu'il n'y avait pas d'importante problématique de santé, soit parce que le relais médecin de ville a pu rapidement être passé et que les personnes ont rapidement eu la capacité de se mobiliser

 **- 5,5%** 38,5% concernent des situations plus complexes ayant nécessité à la fois une ouverture de droits, une reprise de suivi médical avec des accompagnements à de nombreux rendez-vous auprès de spécialistes et des démarches administratives et sociales

12,5% concernent soit :



- des personnes en ALD sans médecin traitant nécessitant d'être maintenues dans la file active, ne serait-ce que pour la consultation médicale PASS avec prescription des traitements
- des personnes avec des difficultés à se mobiliser dans l'accompagnement ou à être autonomes dans leur parcours de soin (compréhension, mobilité, difficulté à se repérer dans le système de soin, en renoncement parfois...)

Le Centre de Santé Départemental Doct'Eure : un nouveau partenaire médical

Depuis l'été 2023 un bus itinérant Doct'Eure avec un médecin généraliste était présent un jour par semaine à Bernay en attendant la finalisation du projet d'un centre de santé.

Le centre de santé départemental « Doct'Eure » a ouvert le 4 décembre 2023.

Sa mise en place est le fruit d'un partenariat entre :

- l'hôpital La Musse, qui assure la gestion du centre et le recrutement des professionnels
- le Département, à l'origine du projet et qui accorde à l'hôpital La Musse une subvention de fonctionnement,
- l'Assurance Maladie qui soutient le centre grâce à des accords conventionnels
- le centre hospitalier de Bernay, propriétaire du local

Le centre de santé est constitué de 5 médecins généralistes, 1 assistante médicale, 1 secrétaire.

L'ouverture de ce centre a permis de réorienter vers le droit commun les personnes qui étaient maintenues dans la file active faute de médecin traitant pour permettre le renouvellement des ordonnances. Il est situé au sein du centre hospitalier de Bernay, en face des urgences. Les médecins sont salariés de La Musse. Dans un premier temps, ils reçoivent

prioritairement les patients en ALD sans médecin traitant et les patients avec droits orientés par la mission d'appui PASS. Le centre accueille les patients sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Pour les patients qui le souhaitent, le centre de santé devient « médecin traitant ».

La mission appui PASS a rencontré les médecins pour se présenter, pour les sensibiliser au public et pour établir des modalités de fonctionnement.

Ainsi les personnes accompagnées susceptibles de retourner vers le droit commun (droits assurance maladie complets, capacité à gérer son parcours de santé avec ou sans étayage), ont un premier rendez-vous au centre de santé. Lors de la première consultation médicale, la personne est accompagnée soit par le travailleur social soit par l'infirmière. Il est remis au médecin, avec l'accord de la personne, une fiche de liaison qui reprend, les coordonnées de la personne, les dates d'accompagnement par la mission d'appui PASS, les antécédents médicaux, les allergies éventuelles, la vaccination, les examens réalisés pendant l'accompagnement, les traitements prescrits, les compte rendus et derniers bilans sanguins, les coordonnées des médecins spécialistes ...

L'appel à projet « lutte contre la précarité menstruelle »

La mission appui PASS a répondu à un appel à projet de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en juin 2024 visant à proposer une action de lutte contre la précarité menstruelle à destination des femmes en situation de précarité. Une subvention de 2240 € a été accordée sur les crédits du programme 304 « inclusion sociale et protection des personnes » du ministère des solidarités et de la santé. Le projet est porté par la mission d'appui PASS du centre hospitalier de Bernay en collaboration avec le Département de l'Eure qui a participé à la rédaction et construction du projet.

Cette subvention finance :

- l'achat de protections menstruelles jetables
- la fabrication de 400 serviettes hygiéniques lavables par les bénévoles couturières du Secours catholique de Brionne, avec l'intégration au groupe de bénéficiaires du RSA accompagnés par le Département de l'Eure
- la distribution des protections aux femmes en situation de précarité accompagnées par la mission d'appui PASS et à certaines associations ou structures visant ce public
- la sensibilisation des femmes accompagnées à l'hygiène intime
- l'animation de sessions Web radio pour communiquer sur le projet, valoriser l'action et l'engagement des bénévoles et des bénéficiaires du RSA

L'action se déroule du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Cf. Annexe II « arrêté DDETS »

Les actions collectives « promotion santé »

	Promotion santé
Demandeur	Département / Mission appui PASS – Projet lutte précarité menstruelle
Nombre d'intervention et durée	2 interventions de 3h chacune
Public	Groupe de 6 personnes bénéficiaires du RSA Rebond
Lieu	Brionne
Animateur	Travailleur social et Infirmière

Charte d'engagement Boussole des Jeunes	Cf. Annexe III
Charte du Réseau Santé Précarité	CF. Annexe IV

	Nombre de participation	Participants de la MAPASS
Staffs		
Staff PASS de Pont-Audemer	17	Coordinatrice
Réunion trimestrielle avec le CMP de Bernay	1	Coordinatrice + infirmière
Commissions (en tant que membre)		
Commission Territoriale d'Orientation (SIAO) Ouest Eure	10	Coordinatrice
Comité technique de suivi ACI Terres de Champeaux Accès	2	Coordinatrice
Conseil d'administration du DAC Ouest	1	Coordinatrice
Commissions (en tant qu'invitée)		
Commission de Lutte contre l'Habitat Dégradé	1	Coordinatrice
Réunions ARS – Coordination des PASS Normandes		
Réunion territoriale Ségur 27	1	Coordinatrice
Journée échange de pratiques entre PASS Normandes	3	Coordinatrice + infirmière
Journée régionale des PASS	2	Coordinatrice + infirmière
COFIL MAPASS	1	Coordinatrice + infirmière
Réunion de suivi CPOM MAPASS	1	Coordinatrice + infirmière

Echange MAPASS Bernay et Neufchâtel en Bray	2	Coordinatrice + infirmière
Webinaire DGOS/Coordination PASS	1	Coordinatrice
COPIL PRAPS	1	Coordinatrice
Réunion EMPP / PASS	1	Infirmière
COPIL CPAM / PASS	1	Coordinatrice
Réunion MSA / PASS	1	Coordinatrice
Groupes de travail		
Contrat local de santé	2	Coordinatrice
DAC Ouest / IDE relais	1	Coordinatrice
Addiction Brionne	1	Coordinatrice
Rencontres partenaires		
DAC Ouest	3	Coordinatrice + infirmière
Référent RSA département	1	Coordinatrice
Réseau Santé précarité	1	Coordinatrice
Equipe Mobile Soutien au Logement YSOS	1	Coordinatrice + infirmière
Mission locale	2	Coordinatrice
Secours populaire	1	Coordinatrice + Infirmière
Restau du Cœur	1	Infirmière
COPIL PASS Pont-Audemer	1	Coordinatrice
CCAS Brionne	1	Coordinatrice + Infirmière
Le centre social « Le Repère » de Brionne	1	Infirmière
L'ordre de Malte	1	Coordinatrice

Médecins du Centre de Santé Doct'Eure	1	Infirmière
---------------------------------------	---	------------

Journée thématique		
Journée des droits des femmes	1	Coordinatrice (tenue d'un stand d'information)
Forum Santé à Serquigny	1	Coordinatrice (tenue d'un stand d'information et participation à une table ronde)
Réunions internes Centre hospitalier		
Urgences / MAPASS	2	Coordinatrice + Infirmière
Service social hospitalier / MAPASS	1	Coordinatrice
MAPASS Verneuil / MAPASS Bernay	2	Coordinatrice + Infirmière
Comité Ethique	2	Coordinatrice + Infirmière
COFIL VIF	1	Coordinatrice
Présentation nouveau dispositif / formulaire		
Présentation CEJ rupture par ACCES	1	Coordinatrice
Présentation nouveau formulaire APA /Département/ CARSAT	1	Coordinatrice
Boussole des jeunes	1	Coordinatrice

	Infirmière	Travailleur social
Syndrome de Diogène par AFAR	1 jour	1 jour
Accompagnement aux conduites addictives et prescription substituts nicotiniques	2 jours	
Webinaire droit en santé des personnes migrantes par CPAM		2 heures
Conférence « reprise du travail après un cancer » par CHU C. Nicolle Rouen		½ journée
Devenir prescripteur de traitements de substitution nicotinique par Promotion Santé Normandie	2 jours	
Accompagnement aux conduites addictives	2 jours /3	

NON ACCESSIBLE SUR CE SITE

Les perspectives 2025

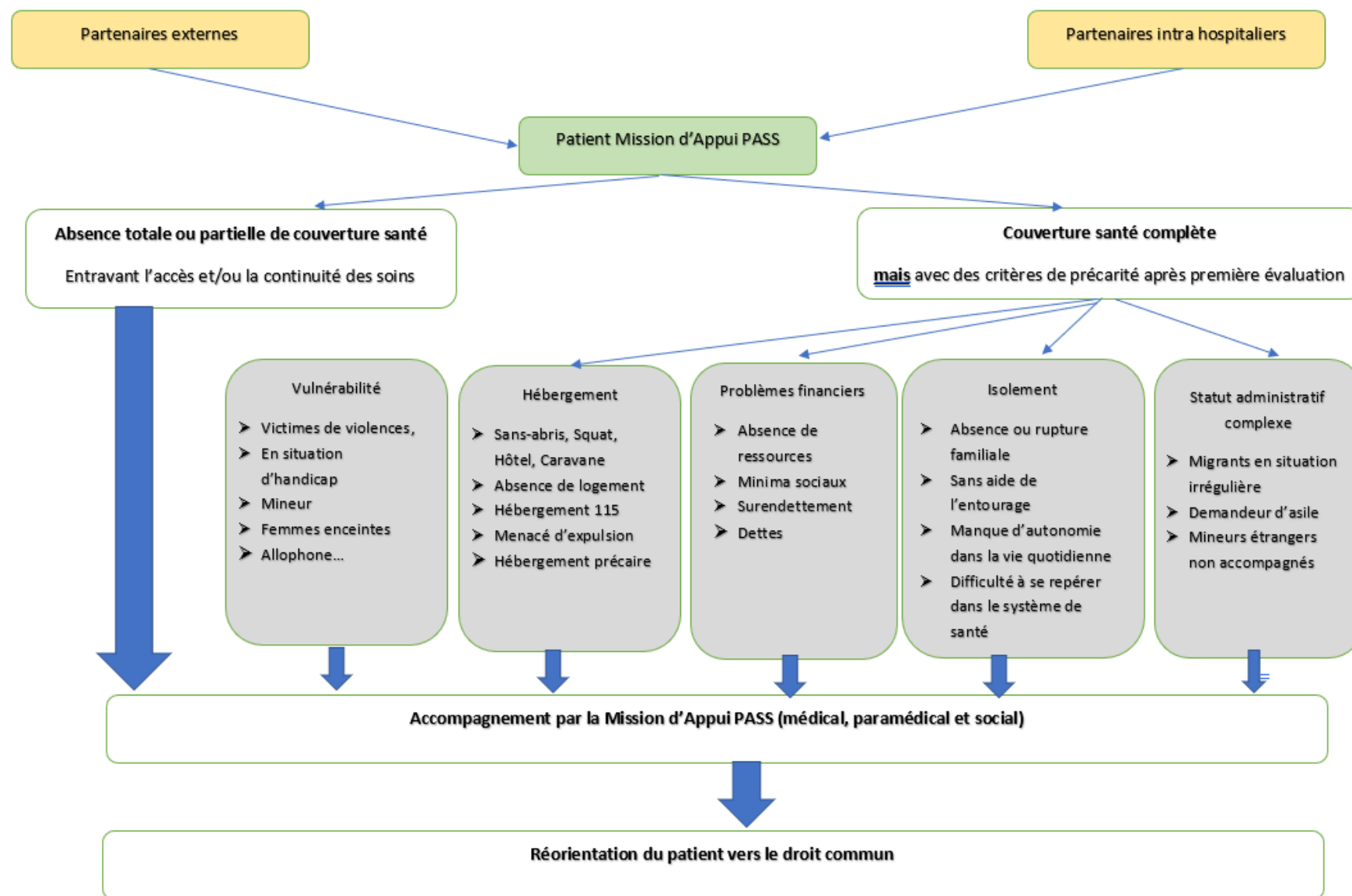
- ✚ Développer le aller-vers :
 - ✓ participer une fois par mois à la distribution alimentaire du secours catholique de Brionne afin de rencontrer les bénéficiaires
 - ✓ participer une fois par mois à la distribution alimentaire et à la venue du Médico Bus de l'Ordre de Malte (sous réserve de la signature de la convention) à la Barre en Ouche
- ✚ Accompagner dans leur parcours de santé 30 bénéficiaires du RSA sur orientation du Département de l'Eure conformément à l'appel à projet FSE+/Département 27 pour lequel nous avons été retenus.
- ✚ Communiquer sur la Mission d'appui aux PASS auprès des partenaires du territoire Lieuvin Pays d'Auge
- ✚ Développer un partenariat avec la section Bien-être – Beauté du Lycée St Anselme afin de proposer des coupes Hommes et Femmes à certaines personnes que nous accompagnons.

L'année 2024 a été dense, la file active ne cesse de progresser et il devient difficile de maintenir une réactivité dans le positionnement du 1^{er} rendez-vous. Nous sommes de plus en plus contraints de nous tenir aux critères stricts du cadre de nos missions.

La mobilité, qui est un frein soulevé chaque année et par l'ensemble des acteurs du territoire ne progresse pas. Nous avons l'espoir pour 2024 d'un projet avec l'association Accès /ARS mais celui-ci n'a pas abouti.

De la même manière l'accès aux professionnels en santé mentale notamment les psychologues et les psychiatres reste extrêmement long et difficile. L'accès aux médecins addictologues est lui aussi saturé.

ANNEXE I



ANNEXE II



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Arrêté n° DDETS 24-19
portant attribution d'une subvention
au Centre hospitalier de Bernay – service PASS**

Le Préfet de l'Eure

- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE Préfet de l'Eure ;
- Vu** l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-07 du 17 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Benoît DESHOGUES ;
- Vu** la demande de subvention en date du 17 juin 2024 ;
- Vu** les mises à disposition des crédits sur le BOP 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » du ministère des solidarités et de la santé ;
- Vu** l'avis favorable émis par le comité de sélection DREETS du 21 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article premier :

Une subvention d'un montant de 2 240,00 € (deux mille deux cent quarante euros) est attribuée au titre de l'année 2024 à l'organisme suivant :

- nom ou raison sociale : Centre hospitalier de Bernay – Service PASS
- forme juridique : établissement public de santé
- siège social : 5 rue Anne de Ticheville à BERNAY 27300
- n° SIRET : 262 702 780 00012

La présente subvention est destinée à financer l'action de lutte contre la précarité menstruelle au bénéfice du public accueilli par la PASS de Bernay (territoires de Bernay Terres de Normandie, Lieuvin Pays d'Auge et Intercommunalité Normandie Sud Eure), notamment les femmes en situation de précarité accompagnées dans leur parcours de santé.

Cette subvention permettra de financer :

- la distribution gratuite de produits d'hygiène intime, de kits lavables/jetables ;
- la sensibilisation des femmes accueillies à l'hygiène intime (entretien individuel avec une infirmière) ;
- la confection de serviettes hygiéniques lavables par des bénéficiaires du dispositif RSA rebond dans le cadre d'ateliers animés au sein du centre social « Le Repère » à Brionne ;
- l'animation de sessions de web radio pour communiquer sur le projet, valoriser l'action et l'engagement des bénéficiaires du RSA participantes aux ateliers.

Article 2 :

La subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte du TRÉSOR PUBLIC :

- IBAN : FR76 1007 1270 0000 0020 0080 575
- BIC : TRPUFRP1

Article 3 :

Dans les six mois suivants la fin de l'action, l'organisme bénéficiaire cité à l'article 1er fournira à l'administration les comptes annuels de l'année écoulée et le compte-rendu financier de l'action subventionnée établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée.

Les dépenses à prendre en considération pour l'élaboration du compte-rendu financier comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action subventionnée.

Les fonds non utilisés ou employés à d'autres fins devront faire l'objet d'une restitution au trésor public au moyen d'un ordre de reversement.

Article 4 :

La dépense est imputée sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » du ministère des solidarités et de la santé, domaine fonctionnel 0304-13-04 – code activité 030450131401 – « Lutte contre la précarité menstruelle » pour un montant de 2 240,00 €.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du département du Calvados.

Article 5 :

Le directeur départemental des finances publiques du département du Calvados et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

à Évreux, le **30 JUIL. 2024**

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités



Benoît DESHOGUES



Charte d'engagement – Partenaires Professionnels *

« La Boussole des Jeunes »

Cette charte permet de proposer un service qualitatif à destination des jeunes et de créer une identité commune « La Boussole des Jeunes ».

* *Partenaires professionnels : professionnels ayant une ou plusieurs offres de service dans le backoffice de « la Boussole des Jeunes ».*

Le Partenaire Professionnel de « La Boussole des Jeunes » s'engage à :

- Participer aux temps d'échanges

Le professionnel désigne un référent « La Boussole des Jeunes » venant participer aux groupes de travail animés par l'animateur territorial d'Info Jeunes Bernay Normandie (Intercom Bernay Terres de Normandie).



- Assurer le traitement de la demande du jeune en un temps imparti

Le professionnel s'engage à reprendre contact avec le jeune demandeur dans le délai le plus court possible, 1 à 7 jours maximum, de la façon qu'il appréciera, en fonction de la demande, soit par téléphone, soit sur rendez-vous ou dans le cadre de son activité normale.

- Rediriger le jeune vers le bon partenaire**

Dans le cas où la structure mobilisée, après pré-diagnostic de la demande du jeune, ne correspond pas aux attentes, le professionnel s'engage à rediriger le jeune vers le bon contact professionnel.



- Prendre en compte les contraintes et obligations de chacun

Chacun des professionnels peut, dans le cadre de son activité, être confronté à des contraintes diverses, comme la question de la confidentialité par exemple. Le professionnel s'engage à communiquer auprès des autres partenaires professionnels l'ensemble des informations non soumis à contrainte ou obligation.

- S'intégrer dans un annuaire commun La Boussole des Jeunes

Le professionnel autorise l'utilisation des coordonnées transmises dans le cadre de « la Boussole des Jeunes », afin de créer un annuaire commun « La Boussole des Jeunes » uniquement transmissible aux professionnels partenaires.

- Communiquer sur « La Boussole des Jeunes » en direction du public jeunes

Le professionnel participe à la communication sur « la Boussole des Jeunes » par le biais de ses canaux habituels (réseaux sociaux, flyers, site internet...).

- Assurer une présence continue en backoffice**

Le professionnel inscrit comme partenaire dans le backoffice de « La Boussole des Jeunes » décrit de façon concise et simple son rôle et sa compétence en tant qu'institution selon l'éditorialisation choisie en groupe de travail.

Il renseigne ses offres de service et précise les critères qui permettent de les mobiliser.

Il doit également renseigner un email de contact pour chaque offre de service afin que « La Boussole des Jeunes » puisse faire parvenir le récapitulatif de la demande et la situation du jeune ayant laissé ses coordonnées au référent de l'offre pré-remplie.

Avec l'aide de l'animateur territorial, le partenaire tient à jour son offre de services ainsi que les contacts renseignés.

**Sous condition : posséder des codes d'accès, fourni par l'animateur territorial.

L'animateur territorial « Boussole des jeunes » s'engage à :

• Animer, accompagner et former le réseau de Partenaires

L'animateur territorial assure un service information par téléphone ou par mail du lundi au vendredi.

Il anime le réseau de Partenaires Professionnels « La Boussole des jeunes » via l'organisation de groupes de travail. Il organise des formations en fonction des retours des Partenaires Professionnels « La Boussole des jeunes » lors des groupes de travail (exemple : Comment éditorialiser son offre de service ? Comment répondre de façon harmonisée ? Comment communiquer sur « La Boussole des jeunes » ?

• Créer une identité commune des Partenaires Professionnels « La Boussole des jeunes »

L'animateur territorial participe à la co-construction d'outils d'informations avec les Partenaires Professionnels « La Boussole des jeunes » (Charte d'engagement, Fiche produit, etc.).

• Développer le réseau de Partenaires

L'animateur territorial exerce une veille et prospecte de nouveaux Partenaires afin de développer l'offre de services proposée et de rendre « La Boussole des Jeunes » attractive pour les jeunes et les Professionnels.



• Communiquer et tester le retour des jeunes

L'animateur territorial assure la visibilité de « La Boussole des jeunes » auprès des jeunes et des Partenaires.

Il participe également à des événements thématiques afin de faire la promotion de « la Boussole des Jeunes ».

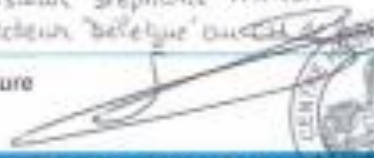
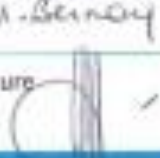
• Assurer le suivi administratif des actions menées et la liaison avec l'échelle régionale et nationale

L'animateur territorial réalise et diffuse les PV des temps de rencontre et des actions effectuées dans le cadre de « La Boussole des Jeunes ».

Il assure la liaison et le suivi des actions au niveau national, régional et départemental.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Bernay, le 25.06.2024

Structure partenaire :	
Représenté par (Président/Directeur) Monsieur Stéphane HATON Directeur "Développement" au CH de Bernay	Nom du référent Boussole Valérie HAREC Coordinatrice Mission Appui PASS Bernay CH Bernay
Signature 	Signature 
INFO JEUNES BERNAY NORMANDIE – Intercom Bernay Terres de Normandie	
Représenté par (Président) Nicolas GRAVELLE	Nom de l'animateur territorial « La Boussole des jeunes » Roseline DELON
Signature 	Signature 



CHARTRE DU RÉSEAU SANTÉ PRÉCARITÉ

Préambule

Nous, membres du Réseau Santé Précarité, partageons la conviction que la collaboration entre acteurs de la santé, du social et du médico-social est essentielle pour améliorer l'accompagnement des publics en situation de précarité. Cette charte énonce nos engagements communs et les principes fondamentaux qui guideront nos actions.



Démarche de la création de la charte

À l'issue de la journée de lancement du Réseau Santé Précarité (Décembre 2023), réunissant les acteurs du social, du médico-social et du sanitaire, ont émergé des définitions, des fonctions, des valeurs et des enjeux communs qui faisaient sens pour tous. Cette démarche de travail commun et collectif a permis de définir clairement les engagements de chacun.

En nous appuyant sur les contributions et les idées échangées, nous avons pu formuler les missions et objectifs du réseau. Cette charte est le fruit de cette collaboration, destinée à guider nos actions pour améliorer la santé et l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Définitions de la Précarité

Les membres du Réseau Santé Précarité s'entendent pour définir la précarité comme suit :

La précarité est une situation caractérisée par une incertitude pour le lendemain, un manque de ressources et de soutien, ainsi qu'un risque accru d'isolement et de fragilisation du pouvoir d'agir. Elle se manifeste par une instabilité et une insécurité affectant divers aspects de la vie, notamment l'emploi, le logement, la santé, et les relations sociales.



Pour situer cette définition dans un contexte plus large, voici la définition proposée par l'ARS Normandie PRAPS :

La précarité est un processus de fragilisation économique, sociale et familiale, susceptible d'entraîner un glissement vers des situations plus durables de grande pauvreté ou d'exclusion (HCSP, 2009). La précarité est donc multidimensionnelle, avec un caractère relatif, progressif et réversible.

En adoptant notre définition, nous nous assurons de prendre en compte les réalités vécues par les personnes en situation de précarité, tout en alignant nos actions avec les perspectives plus larges et reconnues des autorités sanitaires.



Fonctions du Réseau

➤ Pôle Ressources

Le réseau agira en tant que pôle de ressources en développant une expertise pour les partenaires et dispositifs spécifiques, en facilitant la mise en lien entre les acteurs, en encourageant le partage de pratiques et d'expériences, et en créant des outils et supports pertinents.

➤ Coordinations

Le réseau assurera la liaison avec les structures existantes, fluidifiera les liens entre partenaires, contribuera aux thématiques existantes et nouvelles, développera des projets opérationnels et assurera une veille sociale.

Valeurs et Enjeux communs

Les valeurs fondamentales du Réseau Santé Précarité incluent :



- Transparence** ➤ Assurer une communication claire et honnête, facilitant la confiance et la collaboration
- Écoute active** ➤ Prêter une attention réelle aux besoins et aux propositions des membres et des bénéficiaires
- Participation** ➤ Impliquer les publics cibles dans les processus décisionnels et les activités du réseau
- Bienveillance** ➤ Faire preuve de compassion et d'empathie envers les personnes en situation de précarité et les partenaires
- Innovation expérimentation** ➤ Encourager les initiatives nouvelles et les approches créatives pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de précarité



Attentes des membres

Pour garantir un fonctionnement harmonieux et efficace du Réseau Santé Précarité, les membres attendent :

- Ambiance conviviale** ➤ Favoriser un environnement de travail chaleureux et collaboratif
- Définition claire des rôles** ➤ Établir et communiquer clairement sur les responsabilités de chaque membre pour éviter les malentendus et les doublons
- Communication simplifiée** ➤ Maintenir une communication claire et directe pour faciliter les échanges et la compréhension entre les membres
- Concrétisation des projets** ➤ Assurer la réalisation effective des initiatives et projets entrepris par le réseau

Le réseau veillera à...

- Définir des objectifs réalistes** ➤ Fixer des objectifs atteignables et mesurables pour maintenir la motivation et la cohésion au sein du réseau
- Gérer le temps et les ressources** ➤ Optimiser l'utilisation des ressources disponibles et gérer le temps de manière efficiente
- Adapter l'échelle d'intervention** ➤ Ajuster les actions et interventions en fonction des besoins spécifiques des sujets et des acteurs impliqués



Mission et Objectifs

➤ Mission du Réseau

Le Réseau Santé Précarité a pour mission de réduire les inégalités d'accès à la santé en améliorant le parcours de soins et l'accompagnement des personnes en situation de précarité en favorisant la coordination des acteurs et en développant des actions concertées

➤ Objectifs

Veille sanitaire et sociale

Assurer une surveillance continue des évolutions sanitaires et sociales et des besoins émergents pour adapter les actions du réseau en conséquence

Mutualisation des compétences

Encourager le partage des savoirs et des compétences entre les membres pour renforcer la capacité d'accompagnement des personnes en situation de précarité

Développement de projets communs

Élaborer et mettre en œuvre des projets collaboratifs qui répondent aux besoins identifiés des personnes en situation de précarité

Création d'outils collaboratifs

Développer des ressources et des outils partagés pour faciliter la coordination et l'efficacité des interventions

Maillage territorial efficace

Établir un réseau de partenariats locaux pour garantir une couverture géographique optimale et une intervention coordonnée sur le territoire

Engagements

Pour garantir le bon fonctionnement du Réseau Santé Précarité, les membres s'engagent à respecter et à mettre en œuvre les principes et valeurs suivants :



Favoriser une communication basée sur l'échange

➤ Maintenir un dialogue ouvert et constructif entre tous les membres

Collaborer activement

➤ Participer aux initiatives et projets communs en apportant ses compétences et ressources

Promouvoir l'inclusivité

➤ Veiller à ce que les personnes en situation de précarité soient intégrées dans toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des actions

Partager les connaissances et expériences

➤ Contribuer à la mutualisation des savoir-faire et des bonnes pratiques, en assurant un transfert de compétences pour renforcer les capacités de tous les acteurs

Assurer la transparence

➤ Maintenir une communication claire et ouverte concernant les activités et décisions prises au sein du réseau, en diffusant régulièrement et de manière transparente les actions et résultats

Encourager l'innovation

➤ Soutenir et expérimenter de nouvelles approches pour répondre aux défis rencontrés par les publics en situation de précarité, en ayant l'audace d'expérimenter et d'apprendre des échecs comme des succès



Compositions



Le Réseau Santé Précarité constitue un espace collaboratif et opérationnel territorial, regroupant des acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire, sans hiérarchisation de ses membres. Sa gouvernance repose sur l'instance du comité de pilotage du PRAPS qui établit les orientations stratégiques, suit la mise en œuvre des actions et évalue leur efficacité afin de garantir une amélioration continue.

Révision de la Charte

La présente charte pourra être révisée périodiquement avec la participation de tous les membres, afin de s'adapter aux évolutions du réseau et de maintenir sa pertinence.



Signataires



En signant cette charte, chaque membre confirme son engagement à respecter et à promouvoir les principes et valeurs du Réseau Santé Précarité. Cette signature symbolise l'adhésion formelle à la mission du réseau et l'acceptation de contribuer activement à ses objectifs.

Signataire / Représentant de la structure :

Fonction : *Coordinatrice de la Mission d'appui au PASS*

Structure : *Centre Hospitalier Bervay*

Adresse de la structure : *5 rue Anne de Tichville 27300 BERVAY*

Téléphone : *06 16 82 61 05*

Mail : *missionappuiass@ch-bervay.fr*

Référent / Représentant du réseau :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Par cette signature, je m'engage à respecter les termes de la présente charte et à œuvrer, en collaboration avec les autres membres, pour améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de précarité.

Date :

10.01.2015

Signature du représentant de la structure :

Valérie NARE

